

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET REALISATION GRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 75 67 42 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET REALISATION GRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
 - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
 - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ d'utiliser des techniques pour créer et retoucher des images en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et des lois fondamentales qui régissent la lumière et la vision dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :

- ◆ appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle, et réalisée sous forme de croquis et / ou collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- ◆ analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique et technique en la situant par rapport à un courant artistique connu ;

en se servant d'un équipement informatique, en respectant les procédures de sécurité du matériel y compris des périphériques et des fichiers et en respectant les critères de qualité professionnelle prédéfinis :

- ◆ récupérer et d'intégrer une illustration ou image ;
- ◆ produire un document graphique de qualité professionnelle ;
- ◆ justifier les stratégies et méthodes utilisées ;

face à un objet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques produire un croquis à main levée et en perspective de cet objet et d'y inclure les ombres.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement : « Conception artistique de l'image », code : 61 12 04 U31 D1, « Infographie – Création et retouche graphique », code : 75 67 41 U31 D1 et « Conception de croquis à main levée », code : 61 12 01 U31 D1 dispensées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Conception et réalisation graphique : laboratoire	CT	S	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en justifiant ses choix techniques et esthétiques, face à des situations problèmes mettant en œuvre des procédures complexes, en tenant compte de la destination du fichier et des procédures techniques à mettre en œuvre, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde, en développant des stratégies d'évaluation permanentes pour la qualité du produit :

- ◆ de sélectionner une image afin de la numériser en tenant compte de divers paramètres complexes tels que et à titre indicatif : DPI, taille écran, définition papier, sensibilité dia, etc... ;
- ◆ de modifier une image et à titre indicatif, apporter les corrections chromatiques ;
- ◆ de masquer et de détourer tout ou partie d'image ;
- ◆ de mixer des images ;
- ◆ d'échantillonner une image en utilisant la technique appropriée à sa destination, celles-ci étant connues ;
- ◆ d'appliquer les techniques de l'image vectorielle et notamment les courbes de Bézières, les remplissages à plat, dégradé, texture à référence CMYK, Pantone, etc. ;

- ◆ d'intégrer des éléments typographiques à un ensemble graphique et une autre image externe à la création en tenant compte des différents formats d'enregistrements numériques et en les rendant compatible ;
- ◆ d'identifier les procédures les plus adéquates aux contraintes (formats, compatibilité,...) ;
- ◆ de manipuler les fichiers numériques graphiques dans les formats attendus pour les différents procédés de production ;
- ◆ de justifier les avantages, possibilités et limites des techniques d'image numérique et à titre indicatif l'image BITMAP et vectorielle.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en se servant d'un équipement informatique de type professionnel, en respectant tous les paramètres exigés par les milieux professionnels, en tenant compte de la destination du fichier et des procédures techniques à mettre en œuvre, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde et en développant des stratégies d'évaluation permanentes pour la qualité du produit :*

- ◆ de travailler l'image numérique ;
- ◆ de justifier ses choix techniques ;
- ◆ d'exposer, en faisant preuve d'esprit critique, les avantages, possibilités et limites des formats d'images tel que et à titre indicatif le BITMAP et le vectoriel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de finesse pour notamment les techniques d'illustrations vectorielles,
- ◆ le respect des paramètres techniques,
- ◆ l'utilisation judicieuse des termes techniques,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ la prise en compte des potentialités du matériel.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Conception et réalisation graphique : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.